

PROCÈS VERBAL N° 456 / 1978

ANALYSE - RÉFÉRENCE

ANALYSE: Observation d'un objet volant non identifié.

78306070

22.7.78

CODÉ

NOUS SOUSSIGNÉS

, Adjudant Officier de Police Judiciaire.
, Gendarme Agent de Police Judiciaire.

VULES ARTICLES 16 à 20 et 75 du Code de Procédure Pénale.

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 25 Juillet 1978 A 9 HEURE(S) en service sur la commune de
nous apprenons par la rumeur publique qu'un objet volant non identifié
aurait été vu dans la soirée du 22 Juillet 1978 au
sis au lieu-dit en cette commune. (Coordonnées

Nous nous rendons en ces lieux afin de recueillir les témoignages éventuel
Nous sommes reçus par , ses enfants et son employée qui
nous confirment cette rumeur.

Ce phénomène a été découvert en premier à 23 heures 45 par le fils
âgé de , alors qu'il allait fermer les volets de sa chambre.
Après avoir appelé les membres de sa famille il a observé cette apparition
aux jumelles pendant environ un quart d'heure avant qu'elle ne disparaisse.

Par rapport au cette apparition se situait en
direction des ruines de (coordonnées

Ce phénomène était de forme ronde, de couleur jaune orangé très vif
émettant des rayons lumineux plus pâles et surmontant une masse verdâtre.
(Pièce N° 2)

Cette description donnée par est confirmée par les autres
membres de sa famille (Pièces N° 3 et 4)

Un message N° 10 du 25 Juillet 1978 est adressé à notre commandant de
Compagnie à

Des vérifications ont été effectuées auprès des brigades de Gendarmerie
de et situées dans la direction de l'obser-
vation du phénomène. Ces unités nous précisent qu'aucune observation similaire
n'a été portée à leur connaissance et qu'aucune fête nocturne comportant un
spectacle susceptible de provoquer une méprise (illumination, lâcher de
ballon ou autre) n'a eu lieu le 22 Juillet 1978.

En l'absence d'astrologue à l'observatoire céleste de , l'obser-
vateur de est informé de ces faits. Ce service nous précise qu'il
s'agirait vraisemblablement de la planète VENUS, en raison de la position
du phénomène; cette planète étant actuellement visible à l'œil nu par temps
très clair entre 22 heures 30 et 23 heures 30. Les rayons jaune orangé, ainsi
que la masse verdâtre seraient dus à l'effet de décomposition de la lumière
lorsqu'elle traverse les couches atmosphériques.

INDICATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES		DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 2	Mr le Procureur de la République à	LE 11 Août 1978 Adjudant (En péri FRG 15.2.78
	<input type="checkbox"/> 1	Mr le Préfet de la	
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	Direction de la Gendarmerie (Bur. Emp.OP.) à	
	<input type="checkbox"/> 1	Mr le Général Cdt la 3ème R.A. (Div.opération- Section " Défense Aérienne " à	
	<input type="checkbox"/> 1	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT. de Compagnie	
		SIGNATURE (S)	SIGNATURE ET CACHET

P.V N° 456 / 19 78

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITIONAFFAIRE - Apparition d'objet volant
non identifié

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

(Témoin)

RÉFÉRENCES

CE JOUR **Vingt cinq juillet mil neuf cent soixante dix huit**
NOUS SOUSSIGNÉ(S), **Gendarme, Agent de Police Judiciaire.**

VU LES ARTICLES

----- 20 et 75 ----- DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
Sur les lieux de l'enquête entendons :, lycéen, demeurant
comme de né le
file de et de , célibataire, nationa-
lité , qui nous déclare à 9 heures 45 :" Le samedi 22 juillet 1978 vers 23 heures 45 alors que j'allais fermer
les volets de ma chambre située à l'aile du j'ai vu une
grosse boule de forme circulaire qui se trouvait au dessus des ruines de
par rapport à la fenêtre de ma chambre, mais en raison de
l'effet de perspective cette boule pouvait se trouver environ
derrière les ruines direction ------- Cette apparition était de forme ronde mais il ne m'est pas possible de
préciser si c'était un disque ou une boule. Ce phénomène était de couleur
jaune orangé très vif émettant des rayons lumineux plus pâles que la
sphère . J'ai appelé mes parents ainsi que notre employée qui sont venus
voir. Nous avons observé ce phénomène pendant environ un quart d'heure
et notamment aux jumelles , ce qui ne donnait pas la même description .
En effet au dessous de la première boule il y avait une masse verdâtre
pâle dont le contour n'était pas très précis et qui émettait beaucoup
moins de luminosité . A l'œil nu la sphère la plus lumineuse et la
seule visible avait un diamètre d'environ 20 cm elle présentait une forme
circulaire irrégulière . La deuxième sphère vue aux jumelles avait un
diamètre d'environ 60 à 80 cm . -------- Après un quart d'heure d'observation ce phénomène a disparu de la
façon suivante : l'apparition est descendue dans le ciel puis elle s'est
effacée en commençant par sa partie la plus basse de la même façon que le
soleil lorsqu'il passe derrière la ligne d'horizon . -----

--- Je n'ai rien observé de plus. C'est tout ce que je peux déclarer. ---

Le 25 Juillet 1978 à 10 heures 05 .

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste
et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.La personne entendue

L' A.P.J.

(A signé au carnet de déclarations.)

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

Apparition d'objet volant
non identifié

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

GROUPEMENT

COMPAGNIE

UNITÉ **Unité de**P.V. N° **456** / 19 **78**PERSONNE
ENTENDUE(**Témoïn**)

RÉFÉRENCES

CE JOUR **vingt cinq juillet mil neuf cent soixante dix huit .**
NOUS SOUSSIGNÉ(S) , **Gendarme, Agent de Police Judiciaire**

VU LES ARTICLES **20 et 75** DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Sur les lieux de l'enquête entendons :

Monsieur , épouse **Commerçante,**
à **née le**
à **Fille de**
nationalité **qui nous déclare à 10 heures 05 :**

**Je viens de prendre connaissance de la déclaration de mon fils
que je confirme en tous points. J'ai observé la même chose que lui .
À son avis la première boule visible à l'œil nu est bien circulaire et
de forme régulière . Je pense qu'il s'agit d'un disque . Nous avons photo-
graphié ce phénomène avec un petit appareil qui n'est pas très perfec-
tionné . Actuellement la pellicule n'est pas terminée et se trouve toujours
dans l'appareil. Je veux bien vous remettre une épreuve de ce qui a été
photographié.**

Le 25 Juillet 1978 à 10 heures 15 .

**Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste
et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.**

(A signé au carnet de déclarations)

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

Apparition d'objet volant
non identifié

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 456 / 19 78

PERSONNE
ENTENDUE

(Témoin visuel)

RÉFÉRENCES

CE JOUR **Vingt cinq Juillet mil neuf cent soixante dix huit .**
NOUS SOUSSIGNÉ (S) , **Gendarme, agent de Police Judiciaire .**

VU LES ARTICLES **20 et 75** DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
Sur les lieux de l'enquête entendons :

_____, employée de maison demeurant
née le _____ à
_____ fille de
qui nous déclare à 10 heures 20 :

Le 22 Juillet 1978 vers 22 heures 45 j'ai été appelée par _____ l'un de
sils de mes employeurs . Je me trouvais dans la cuisine de _____ et je
n'ai pas observé l'apparition à la jumelle. Aussi je n'ai vu qu'une sphère
qui s'est évanouie au loin au bout d'un moment . J'ai pris connaissance de
la déclaration de _____ . Je ne peux rien y ajouter ayant observé la
même chose .

Le 25 Juillet 1978 à 10 heures 25 :

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher .

(A signé au carnet de déclarations)

Apparition d'objet volant non identifié

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

ÉQUIPEMENT

COMPAGNIE

UNITÉ Brigade de

P.V. N° 456 / 19 78

PERSONNE ENTENDUE

(Témoin)

RÉFÉRENCES

CE JOUR Vingt cinq juillet mil neuf cent soixante dix huit . NOUS SOUSSIGNÉ(S) , Gendarme, agent de police judiciaire

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A son domicile entendons :

commune de , commerçante, demeurant à née le A mariée, nationalité qui nous déclare à 11 heures :

Je demeure à proximité des ruines de en bordure de la rivière . Le 22 Juillet 1978 vers 22 heures 45 je me trouvais dans mon jardin occupée à arroser. Je n'ai rien remarqué d'anormal au cours de la soirée, dans les ruines ou à proximité. Je tiens un café, je n'ai rien entendu dire concernant des objets volants non identifiés. Le 25 Juillet 1978 à 11 heures 10 .

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.

La personne entendue

L' A.P.J.

(A signé au carnet de déclarations)

Non enregistré